



Le Comité national ITIE

Réunion ordinaire N°1-2024 du CN-ITIE

Matam, le 06 mars 2024

COMPTE RENDU

(Réunion ordinaire n°1/2024 du CN-ITIE – Hôtel Haayoo, Matam)

| | | |
|--|---|--------------------|
| Activité : Réunion ordinaire | Lieu : Matam, Hôtel Haayoo | |
| Date : 06-03-2024 | Début : 09h10 | Fin : 14h28 |
| L'ordre du jour proposé : | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue 2. Feuille de route de la Validation 2025 du Sénégal 3. Prochaines étapes de la dissémination 4. Présentation des Etats financiers 2023 5. Suivi des recommandations de la Commission Finances 6. Informations générales 7. Adoption Compte rendu Réunion statutaire n°4/2023 (17 novembre 2023) 8. Adoption Compte rendu Réunion extraordinaire du 14 février 2024 9. Adoption du Plan de Travail annuel (PTA) 2024 10. Divers <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur indépendant • Sécurisation des Données • Etudes inscrites au PTA 2024 | | |
| Participants | Voir liste de présence | |
| Points de discussion | <p>1. Mot de bienvenue</p> <p>Cette réunion du CN-ITIE, présidée par Madame le Ministre Oulimata SARR - arrivée à la tête du CN-ITIE le 15 février 2024 suite à la démission du Professeur Awa - marque une étape cruciale dans les nouvelles orientations du CN-ITIE.</p> <p>Madame la Présidente a remercié les membres du CN-ITIE qui ont fait le déplacement sur Matam pour prendre part aux activités dédiées à la dissémination du Rapport ITIE 2022. Elle a magnifié l'engagement des membres du GMP et apprécié, à leur juste valeur, les efforts qu'ils</p> | |

consentent au quotidien pour le rayonnement du CN-ITIE. Elle a fortement encouragé les membres du CN-ITIE à impulser des réformes allant dans le sens d'une meilleure prise en charge des dépenses du CN-ITIE. A ce titre, elle a appelé toutes les parties prenantes – notamment le secteur privé - à contribuer aux coûts liés à la dissémination des Rapports ITIE. Elle s'engage à rencontrer les différents collèges pour voir comment concrétiser ce souhait.

2. Feuille de route de la Commission Validation

Trois (03) points ont rythmé la présentation de M. Thaddée Adiouma SECK, Président de la commission Validation. Le premier est un rappel du rôle de ladite commission, mise en place le 17 novembre 2023 à l'hôtel Royal Saly (Réunion ordinaire n°4/2023 du CN-ITIE).

Elle est à composition non limitée mais compte actuellement seize (16) membres représentant les différents collèges du CN-ITIE. La Commission Validation s'est donnée pour mission de préparer le processus de Validation 2025 du Sénégal.

A ce titre, elle veillera à assurer :

- la mise en œuvre des mesures correctives ;
- la mise en conformité avec la norme ITIE 2023 ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE ;
- etc.

Depuis sa mise en place, la commission a mené plusieurs activités dont :

- ✓ trois (03) réunions de travail : 30 novembre 2023, 17 janvier et 12 février 2024 (pré-validation feuille de route) ;
- ✓ une (01) réunion avec le Secrétariat international : 21 novembre 2023 ;
- ✓ une (01) rencontre d'audition cour des comptes : 22 décembre 2023 ;

Outre ces réunions, quelques activités ont été menées dont :

- ✓ Post-Cop 28 de l'ITIE à Saly : 19 janvier 2024 ;
- ✓ Séances de travail avec le Secrétariat technique de l'ITIE (tous les vendredis) ;
- ✓ Saisine par lettre des ministères clés (ministère de la justice et ministère de l'environnement) ;
- ✓ Suivi contrat avec Opening Extractives ;

A la suite de ce bref rappel, le président de la commission validation a procédé à la présentation de la feuille de route. Celle-ci décline les différentes activités qui rythmeront le processus de validation (Voir annexe 1 feuille de route de la commission Validation).

3. Prochaines étapes de la dissémination

Mme Gnagna Diène DIASSE (Présidente de la Commission Communication) a décliné les prochaines étapes de la dissémination tenant compte de la situation politique actuelle. Sa présentation a suscité un intérêt particulier. Mme la Présidente a interpellé Mme DIASSE sur les sources de financement des activités présentées.

Sur ce point Madame la Présidente suggère de se tourner vers les entreprises privées pour obtenir ce financement. Cette idée semble être appuyée par les membres du CN-ITIE qui y adhèrent parfaitement. Cependant Mme la Présidente propose que cela soit fait dans un cadre formel à travers une convention ou un protocole dûment établi. Pour M. Pape Fara DIALLO, il nous faut nous entourer de précautions en adoptant une politique de lutte contre la corruption mentionnant clairement l'absence de conflit d'intérêts.

En réponse M. Moustapha FALL considère que du point de vue de la légalité, rien ne s'oppose à ce financement, il faut juste prendre les précautions qui s'imposent. A cela, Mme la Présidente suggère, pour sa part, que le financement transite par la Chambre des Mines. Elle propose de tenir des rencontres avec les entreprises et rendre compte des discussions.

Par ailleurs, M. THIOUNE, sur les cas de corruption soulevés il y a quelques jours, s'interroge pour savoir, dans quelle mesure le débat public les intégrera. Plus particulièrement l'affaire de SGO relative au redressement fiscal fixé à de plus de 300 milliards. Et la compagnie n'a finalement payé que quelques millions. Mme la présidente a posé la question de savoir si le ministère des finances a fourni des explications. Le Secrétariat a répondu par l'affirmative en relevant qu'une explication aurait été donnée par le ministère.

La proposition de M. Fall va dans le sens de saisir, par courrier, le ministère des finances pour s'informer sur ce point. A son avis, Il faut prendre en compte le pouvoir de transiger dévolu à l'administration. Le Dr. DIALLO confirme la proposition qui permettrait d'éviter une montée des suspicions inutiles.

Dans la lignée des activités de dissémination, Mme la présidente a soulevé le décalage entre la publication des rapports et les activités de dissémination. Sur ce point elle indique qu'il faudrait penser à mettre à la disposition du public des informations plus à jour.

Sur la question du recrutement du Gestionnaire de la Base de données, elle précise qu'une séance de travail a eu lieu avec l'ANSD qui s'engage à détacher un Ingénieur statisticien le temps que nous trouvons un gestionnaire de données. M. Massène appuie cette idée, et pose la question de savoir si nous aurons besoin de pourvoir le poste dans ce cas ? L'avantage avec l'ANSD est qu'il s'agira d'une mise à disposition de ressources humaines. M. Thaddée SECK suggère d'informer la Présidente de la Commission de recrutement, car un candidat avait été retenu et interviewé. Mme la Présidente a indiqué qu'elle a informé le candidat retenu.

Sur la question du financement, M. THIOUNE a dit avoir l'impression que l'ITIE est l'enfant pauvre de la présidence. La dotation de 400 millions est en dessous des ambitions du CN-ITIE. Il plaide pour une augmentation du budget, jusqu'à un (01) milliard.

Mme la présidente informe que l'augmentation du budget fait partie de ses chantiers et qu'elle abordera la discussion dans le cadre de son audience avec le président de la République. A la suite de ces discussions les décisions suivantes ont été prises :

- Les dates du **20 et 21 mars 2024** ont été retenues comme dates pour le lancement des travaux préparatoires de la commission Validation ;
- Les dates du **25 – 27 mars 2024** a été retenue pour la dissémination du Rapport ITIE 2022 dans la région de Thiès ;
- Sur la dissémination en partenariat avec la Mauritanie, Dr. DIALLO attire notre attention sur la nécessité de réfléchir sur les éléments de langage d'autant qu'il existe des distorsions sur le plan réglementaire, au plan RSE ;
- **13 et 14 mai** : dissémination dans la région de Kédougou
- **29 et 30 avril** : dissémination dans la région de Fatick.

Sur l'éventuelle visite du FPSO, les représentant de la Direction des Hydrocarbures considèrent qu'elle pourrait être envisagée même si des précautions doivent être prises comme l'obtention de certaines certifications préalables. Ils suggèrent de saisir le ministre du pétrole par courrier, en spécifiant le nombre et la date.

4. Présentation des Etats financiers 2023 du CN-ITIE

M. Abdoulaye MBENGUE a procédé à la présentation des Etats financiers 2023. Cependant, en raison du caractère dense de la présentation, il a été suggéré d'envoyer par courriel les documents aux membres du GMP. M. THIOUNE, suggère de faire une présentation plus explicite des différents comptes. Il considère que les autres questions peuvent être reléguées au second plan. Dr. DIALLO, relève que parmi les documents préparatoires, les Etats

financiers n'étaient pas inclus. Il rappelle le contexte qui nous amené à cette situation en rappelant que l'article 17 du Règlement intérieur du CN-ITIE, relatif à la présentation des rapports financiers. Cette disposition n'a jamais été respectée.

Cette situation est très inconfortable puisque l'ITIE exige des entreprises publiques qu'elles publient leurs Etats financiers. Mme la Présidente considère que l'achat de logiciel à 30 millions est excessif, elle suggère de recourir aux logiciels Saari et Sage, etc.

Mme la Présidente sollicite l'autorisation du CN-ITIE pour prendre le lead sur cette question en tant qu'experte financière. Dès la semaine prochaine une séance de travail sera organisée pour vider cette question. Deuxièmement, elle pense que le reporting annuel est obligatoire quitte à faire des newsletters semestrielles, mensuels et trimestriels.

M. Badara TINE relève que l'arrivée de Mme la Présidente est une bonne opportunité pour dépasser cette question. Il plaide pour une meilleure implication du Président de la Commission Finances qui semble être déconnecté. Pour M. Assane SALL, il faut dépasser la situation, il invite Mme la présidente à user de son impérium, et de fixer une date butoir.

Madame la Présidente s'engage à transmettre les documents financiers au plus tard le vendredi 15 mars 2024, et dans le courant de la semaine prochaine elle tiendra une séance de travail avec ses équipes. L'exécution budgétaire 2023 sera partagée avec les membres du CN-ITIE dans les meilleurs délais.

5. Suivi des recommandations de la Commission Finances

Voir présentation Mariama Dieng KONTE (Contrôleur interne)

6. Adoption du Compte-rendu de la Réunion statutaire n°4/2023 (17 novembre 2023)

Le compte rendu de la Réunion statutaire n°4/2023 du 17 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

7. Adoption du Compte-rendu de la Réunion extraordinaire du 14 février 2024

Le compte rendu de la Réunion extraordinaire du 14 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

8. Adoption du Plan de Travail annuel (PTA) 2024

Sous la diligence de Mme Mariane Ndiaye, responsable du suivi évaluation, le plan de travail annuel 2024 a été présenté. (Pour le contenu voir annexe 2)

Ayant magnifié la présentation, il a été suggéré de revoir le plan de travail qui semble peu réaliste. En effet, le nombre d'activités proposées semblent pléthoriques et les moyens financiers assez limités pour les couvrir. Sur ce point, Dr. DIALLO révèle que des partenaires sont prêts à financer, mais le cadre financier devrait être renforcé. Mme la Présidente suggère qu'en termes d'appui, il serait bien aussi que le secrétariat soit soutenu en Ressources Humaines, notamment des experts en pétrole, gaz, chargé de projets, etc. Madame Khadidiatou KA suggère de se rapprocher des ministères pour solliciter un détachement qui ne coutera pas grand-chose. Il a été proposé d'explorer les possibilités d'aller vers un partenariat avec l'INPG pour avoir plus de stagiaires.

La décision a été prise de former un groupe de travail pour revoir le PTA. Ce groupe est constitué de :

- Dr. Papa Fara DIALLO
- Mme Gnagna Diène DIASSE
- M. Thaddée SECK
- Mme Mariane Ndiaye BANDIACKY

9. Divers

- Le premier point est relatif au choix de l'Administrateur indépendant. Mme la Présidente a posé la question de savoir si vraiment après dix (10) années de prestations de service, peut-on penser que l'AI est encore indépendant ? Sur toute la période, il a pu tisser des liens qui peuvent biaiser son livrable. Elle pense qu'il faut ouvrir la compétition pour diversifier. Pour M. FALL c'est une problématique soulevée même à l'international, il est donc important de poser la question.
- Les avis ont convergé dans le sens de revoir la politique de recrutement qui est gérée au niveau de la Présidence. Instruction sera donnée à la COMACOL pour ouvrir l'Appel d'Offres de la manière la plus large possible.
- Il est tout aussi crucial de trouver une solution urgente à la vacance du poste de Gestionnaire de la Base de données. Ce n'est qu'à ce prix qu'il serait envisageable de

| | |
|--|---|
| | <p>publier le Rapport ITIE 2023, au plus tard en octobre, et de procéder à la dissémination avant la fin de l'année 2024, et d'y inclure les données du premier semestre 2024.</p> <ul style="list-style-type: none">- Par ailleurs Mme la présidente suggère la création d'une banque d'images pour mettre des visages sur nos différents supports de communication.- La CNTS et la CNTS FC seront prochainement représentées et d'ici la semaine prochaine la lettre sera transmise par le ministère en charge du travail. Le ministère de la justice et le CESE doivent aussi désigner des remplaçants. |
| | <p>L'ordre du jour étant vidé, la séance a été levée à 14h28mn.</p> |



Madame Oulimata SARR